



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communions luthérienne et réformée

Le président du conseil national

Paris, le 1^{er} juillet 2013.

Aux conseils régionaux,
conseils presbytéraux
et ministres de notre Eglise

Frères et sœurs.

De multiples débats autour des évolutions de la conjugalité et de la famille se sont cristallisés au cours de l'année 2012 et au début de l'année 2013 sur la question du mariage de personnes de même sexe.

Souvent très vifs, voire caricaturaux, et sur le mode de l'affrontement dans l'espace public, ces débats ont également été présents au sein de notre Eglise. Mais si des positions se sont là aussi parfois exprimées de manière nette, le sentiment qu'il fallait ne pas se laisser piéger par une controverse binaire a été très largement partagé. Contre des personnes qui affirment qu'il ne saurait y avoir de débat – des « pour » considérant par exemple que toute autre option serait signe d'homophobie, des « contre » estimant qu'il suffit de s'en tenir à la lettre de quelques passages bibliques –, beaucoup de membres de notre Eglise se sont au contraire trouvés en débat, dans leurs communautés, dans leurs familles et bien souvent dans leur for intérieur. Précisément, *il y a* débat, en chacun et avec les autres !

Une évolution sociale et législative, à considérer sous notre angle propre

Une autre conviction très largement partagée est que la question de la conjugalité liée à celle de l'homosexualité n'est pas une question qui met en jeu le cœur de la foi chrétienne, et sur laquelle celle-ci se vérifierait. Elle ne relève pas du *status confessionis*, c'est-à-dire de ces questions et de ces circonstances où l'Eglise doit prendre publiquement une position nette et tranchée faute de quoi elle ne serait plus l'Eglise. Pour autant, au-delà des points de vue et des arguments, elle divise parfois fortement, parce qu'elle touche à l'intime des personnes et des familles, parce qu'elle n'est pas sans effets sociaux et politiques, parce qu'elle met en jeu des plans différents (juridique, symbolique, etc.) qu'il faut ne pas confondre mais au contraire distinguer.

L'angle spécifiquement chrétien, notamment protestant, d'aborder cette question est celui de la bénédiction. En effet, qu'il y ait des couples, y compris des couples homosexuels, est un fait. Qu'ils aient la possibilité de conclure un pacte civil de solidarité (PACS), de se marier,



**Laurent
SCHLUMBERGER**
pasteur,
président
du conseil national

Eglise protestante unie
de France

47 Rue de Clichy
75311 Paris cedex 09
France

+33 (0)1 48 74 90 92

laurent.schlumberger
@protestants.org

www.eglise-protestante-
unie.fr

est une donnée légale. Pour l'Eglise, l'accompagnement de toute personne ou de tout couple qui le demande n'est pas un sujet de discussion, mais une évidence et un devoir. Enfin on le sait, en protestantisme « l'Eglise ne marie pas ». La question qui demeure est donc celle de la bénédiction.

La reprise d'une réflexion engagée depuis longtemps

Or, si l'on prend du recul par rapport à l'actualité immédiate, on se rappellera que, depuis des années, des réflexions traversent notre Eglise, qui peuvent être vues comme autant de jalons dans la recherche d'un accompagnement bienveillant, plus communautaire et manifesté liturgiquement, des personnes et des familles. Bien plus largement et plus fondamentalement que sur les seules questions de sexualité ou de couple, comment mieux accompagner l'autre là où il en est, l'accueillir sans jugement, dialoguer et partager l'Evangile ?

Ces réflexions ont déjà donné lieu à des travaux synodaux, notamment :

- en 1999 : « Des gestes qui parlent » (synode de Saint-Raphaël, rapport et décision 34),
- en 2004 : « Eglise et personnes homosexuelles » (synode du Cognaçais, rapport du CPLR et décision 27),
- en 2007 : « Parole, parentalité, espérance » (synode de Sochaux, rapport et décision 24),
- en 2009 : « Nouvelles formes de sociabilité » (synode de Bourg-la-Reine, décision 25).

Le récent débat public, focalisé sur une question très spécifique et tout confus qu'il ait été, vient en quelque sorte indirectement relancer une recherche, plus large et plus fondamentale, présente dans notre Eglise depuis longtemps, quant à l'accueil, l'accompagnement, la bénédiction.

Un sujet synodal centré sur la bénédiction

Le conseil national a donc considéré que le moment était venu de mener une réflexion de fond, large, à forte préoccupation pastorale (il s'agit d'avoir le souci des personnes et non pas de se livrer à des joutes d'arguments), dans l'ensemble de l'Eglise et selon la méthode presbytérienne synodale. Il a intitulé ce sujet :

Bénir

Témoins de l'Evangile dans l'accompagnement des personnes et des couples

Il l'a inscrit à l'ordre du jour du synode national 2015 et, donc, des synodes régionaux de l'automne 2014.

On peut résumer ainsi les enjeux de cette démarche synodale :

- Eclairer la notion de bénédiction, son enracinement biblique, sa signification théologique, ses enjeux pour la vie de l'Eglise et sa mission, sa manifestation liturgique, ses effets.
- A l'aide de ce travail, relire nos pratiques actuelles : par exemple lors de la bénédiction qui clôt le culte dominical, en bénissant des confirmants ou encore en imposant les mains lors d'une reconnaissance de ministère, au fond, que faisons-nous ?
- Mais aussi aller plus loin. Y a-t-il d'autres « temps forts » de la vie, qu'il s'agisse de joies ou d'épreuves (touchant à la santé, la vie familiale, la vie professionnelle, etc.), où l'accompagnement de l'Eglise pourrait se traduire par une bénédiction des

personnes qui le demanderaient ? Et qu'en est-il plus spécifiquement des situations touchant à la conjugalité et ses différentes formes aujourd'hui, pourquoi pas jusque dans ses ruptures (divorce) ?

- Par là, il s'agirait de renouveler :
 - la compréhension que notre Eglise a de sa mission, elle qui se veut attestataire sans être identitaire,
 - et ses modes liturgiques et communautaires d'accompagnement des personnes.

La perspective missionnaire de ce débat doit être soulignée. L'Évangile, « bonne nouvelle », n'est-il pas en lui-même « bénédiction » ? Il s'agit donc aussi, à travers ce thème, d'envisager globalement la mission de l'Église sous l'angle de la bénédiction, comme l'indique le sous-titre du thème synodal.

Bien entendu, et comme pour tout sujet fortement impliquant, un enjeu capital tient à la manière d'avancer. Les méthodes proposées et la conduite du débat lui-même sont une part essentielle de la démarche. Sur des questions à dimension éthique, l'Église a vocation à être un lieu privilégié d'écoute, de liberté et de respect, rendus possibles par l'Évangile reçu et partagé. Le conseil national est persuadé qu'une telle qualité est accessible, comme le travail sur le sujet très sensible *Etranger, étrangers* l'avait montré dans les années 1990. Et il est convaincu qu'il y a plus de divisions à craindre d'une absence de débat que d'un débat informé, bien mené et fraternel.

En raison de l'importance fondamentale de la notion de bénédiction sur les plans biblique, théologique, ecclésiologique ou pastoral, en raison également des implications éthiques et liturgiques qu'il met en jeu, on devine que ce travail synodal ne s'arrêtera sans doute pas en 2015. Peut-être débouchera-t-il sur plusieurs chantiers ultérieurs, liturgiques par exemple ? Il faut donc le comprendre sur le mode d'un parcours ouvert.

Une équipe de rapporteurs aux compétences complémentaires

Le conseil national a nommé une équipe de 4 rapporteurs nationaux, ministres et membre de notre Eglise :

- Isabelle Grellier, qui sera la coordinatrice de l'équipe.
Elle enseigne la théologie pratique à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg et a une solide expérience de l'animation du travail synodal, notamment sur des thèmes en lien avec celui-ci (« Des gestes qui parlent », 1999).
- Frédéric Rognon
Enseignant la philosophie des religions à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, il est engagé à plusieurs titres dans des débats à l'articulation de questions théologiques et sociales (la justice, la non-violence, par exemple).
- Christophe Singer
Il est pasteur à Portes-lès-Valence et docteur en Nouveau testament.
- Edith Tartar-Goddet
Psychologue clinicienne et psycho-sociologue, par ailleurs présidente de l'association AP2E (Association protestante pour l'éducation et l'enseignement), elle a une expérience de rapporteur synodal (« Confesser Jésus-Christ dans une société laïque. Qu'est-ce qui fait autorité dans notre vie ? », 2005).

Dans le cadre défini par le conseil national, avec le souci de la concertation la plus large et notamment avec les rapporteurs régionaux, dans la liberté de proposition que requiert leur tâche, les rapporteurs ont pour mission de préparer puis d'animer le travail synodal.

Calendrier

De juillet à novembre 2013, les rapporteurs nationaux travaillent à leur rapport, à leurs propositions de méthode, à l'avant-projet de texte qui sera soumis au vote des synodes. Parallèlement, les conseils régionaux désignent les rapporteurs régionaux, qui préparent les modalités du travail régional en lien avec les rapporteurs nationaux.

En décembre 2013, le conseil national reçoit les propositions des rapporteurs nationaux. En accord avec eux, il prépare les documents à diffuser.

En janvier 2014, les conseils presbytéraux reçoivent ces documents et les propositions régionales, pour que les paroisses et Eglises locales puissent se saisir du thème et s'engager dans la réflexion.

Fin juin 2014, les rapporteurs régionaux reçoivent les retours des paroisses et Eglises locales, pour en préparer la synthèse en vue des synodes régionaux de l'automne.

En novembre 2014, les synodes régionaux formulent leur avis, qui sera transmis au synode national.

En mai 2015, le synode national débat et décide.

Tant que le synode national n'a pas fait d'autre choix, les décisions prises par notre Eglise demeurent, telles que je les ai rappelées dans ma lettre du 27 août 2012 et Joël Dautheville dans sa lettre du 30.

Liberté, humilité, unité

Le régime presbytérien synodal, auquel nous sommes attachés, est exigeant : il nécessite du temps, du courage pour exprimer devant d'autres convictions et interrogations, une grande capacité d'écoute mutuelle, une liberté intérieure qui permet d'évoluer grâce à cette écoute. Simultanément, il offre une chance certaine : celle d'inviter chacun à prendre part à la réflexion en Eglise, pour discerner ensemble quelle est la volonté du Seigneur et la parole dont il nous fait témoins aujourd'hui. C'est à la lecture des Ecritures, en demandant à Dieu son Esprit et dans l'échange fraternel que nous avancerons.

Prenons donc soin de cette démarche synodale. Nous en sommes responsables, avec la liberté et l'humilité qui sont la marque des témoins d'Evangile que le Dieu fidèle nous appelle à être, et dans l'unité qui nous est donnée et confiée.

Je vous prie de recevoir, frères et sœurs, les très cordiales et fraternelles salutations du conseil national.